



2026/144

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Arrêté portant délégation de signature à  
Madame Jeanne CARPENTIER, Directeur Général Adjoint des Services

### **LE MAIRE DE THIAIS,**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-19, L.2122-20, L.2122-30 et R.2122-8,
- Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle,
- Vu l'arrêté n°2025-1045 du 13 mai 2023 portant renouvellement du détachement de Madame Jeanne CARPENTIER, pour occuper les fonctions de Directeur Général Adjoint des Services à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025,
- Considérant l'intérêt de déléguer à Madame Jeanne CARPENTIER, dans un souci de bonne administration, l'exécution de certaines opérations comptables.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Jeanne CARPENTIER, Directeur Général Adjoint des Services, pour signer les actes suivants :

- **Finances** : Ordonnancement des recettes et des dépenses de la Mairie, dans la limite pour les factures mandatées, de 1 000 € par facture.

**ARTICLE 2** : Il est donné délégation de signature à Madame Jeanne CARPENTIER, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour les actes suivants :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

**ARTICLE 3** : La présente délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée. Celle-ci deviendra caduque de plein droit lorsque le bénéficiaire de la délégation aura quitté ses fonctions.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés municipaux.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera notifié à Madame Jeanne CARPENTIER.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Hay-les-Roses ;
- Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Orly.

Fait à THIAIS, le 23 AVR 2026

LE MAIRE,  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris



**Richard DELL'AGNOLA**

**Notification à l'intéressé**

Certifie avoir reçu ce jour, le : .....  
Un exemplaire du présent arrêté.

Signature de Mme Jeanne CARPENTIER :

Voies et délais de recours :

*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage pour les actes réglementaires ou de sa date de notification pour les actes individuels. Le tribunal administratif compétent peut également être saisi via l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*